

Madame Roselyne BACHELOT
Ministre de la Culture
3 rue de Valois
75033 PARIS cedex 01

LRAR n° 1A18432942256

Châtenay-Malabry, le 13 juillet 2020

À l'attention de Madame Bachelot, Ministre de la Culture,
les associations signataires :

**ASSOCIATION CHÂTENAY
PATRIMOINE ENVIRONNEMENT
(ACPE)**

Châtenay Patrimoine Environnement
8 rue Benoist
92290 Châtenay-Malabry



Sauvons la Butte Rouge
23 Avenue Francis de Pressensé
92290 Châtenay-Malabry



Environnement 92
16 rue de l'Ouest
92100 Boulogne Billancourt



FNE Île-de-France
2 Rue du Dessous des Berges
75013 Paris



DoCoMoMo France
1 place du Trocadéro
75116 Paris



Sites & Monuments
39, Avenue de la Motte-Picquet
75006 Paris



Fédération Patrimoine-Environnement
6-8, passage des Deux Sœurs
75009 Paris



Vieilles Maisons Françaises
93, rue de l'Université
75007 Paris

Madame la Ministre,

Il existe dans nos territoires, dont la dynamisation culturelle sera l'une de vos priorités, des patrimoines architecturaux et paysagers exceptionnels, construits au XXe siècle, pendant lequel il a beaucoup été construit. Malheureusement, le patrimoine de cette période est souvent méconnu des décideurs et du grand public, et en conséquence mal protégé.

Votre fonction, vous donne le pouvoir et la responsabilité de protéger ces édifices et ces paysages, notamment grâce à une inscription en Site patrimonial remarquable, afin de transmettre aux générations futures ces œuvres vivantes et leur permettre dans le présent de favoriser le

rayonnement d'un territoire, a fortiori lorsqu'elles se trouvent dans des quartiers populaires ou ruraux.

La cité-jardin de la Butte Rouge, composée de 4000 logements sociaux, située à Châtenay-Malabry dans les Hauts-de-Seine est l'une de ces œuvres importantes et cependant menacée incessamment de démolition, faute de protection adéquate. Elle bénéficie pourtant d'une reconnaissance internationale auprès des architectes et des urbanistes ; elle est présentée comme un modèle au cours des enseignements dans les écoles d'architecture du monde entier. **Cette cité a une valeur architecturale égale à celle d'autres cités-jardins européennes, notamment celle de Berlin,** classées au patrimoine mondial de l'Unesco et qui constituent une attraction touristique majeure. De nombreux architectes et urbanistes, lauréats de prestigieuses récompenses telles que l'Equerre d'Argent, ou le Grand Prix de l'Urbanisme, ont récemment pris position pour le réaffirmer, dans la tribune que vous trouverez ci-jointe.

Exemple emblématique des cités-jardins franciliennes, elle occupe une place originale parmi celles-ci. Restée intacte jusqu'à ce jour, la Butte Rouge forme un ensemble unique, cohérent et vivant, continuant à être habitée par les classes populaires à qui elle était destinée. Elle est la plus grande des cités-jardins de la région. Construite en plusieurs phases entre 1929 et 1965, la cité reflète les évolutions du logement social et des théories urbanistiques sur plusieurs décennies. Elle est avant-gardiste, on y décèle des éléments caractéristiques de l'urbanisme humaniste qui ne s'imposera que dans les décennies qui suivent. Son patrimoine arboré est remarquable. C'est aussi la première cité-jardin où intervient un paysagiste, et marque la naissance de ce nouveau métier. Elle bénéficie du label Patrimoine du XXe siècle du Ministère de la Culture, qui a une forte portée symbolique mais un effet juridique presque nul.

Or cette œuvre unique et intacte est aujourd'hui menacée de démolition, à notre stupéfaction et à notre désarroi collectifs. Sa desserte prochaine par le tramway offre en effet une perspective de valorisation immobilière et foncière pour la mairie de Châtenay-Malabry qui contrôle la coopérative Haut-de-Bièvres Habitat à laquelle elle a transféré ce patrimoine. Celle-ci projette de démolir la plus grande partie de la cité-jardin pour la remplacer en partie par des logements en accession à la propriété. Les premiers immeubles visés par la démolition ont été vidés de leurs habitants et le permis de démolir a été déposé.

Outre la disparition d'une œuvre architecturale, urbanistique et paysagère reconnue internationalement, la démolition s'accompagnerait d'un coût environnemental particulièrement élevé (bilan carbone de la démolition d'immeubles qu'il serait aisé de réhabiliter, destruction d'une biodiversité remarquable) **et d'un coût social significatif** (démolition de logements sociaux, renvoi vers la périphérie francilienne des habitants qui vivent aujourd'hui dans les Hauts-de-Seine, renforcement des inégalités territoriales alors que notre pays reste marqué par la crise des Gilets jaunes).

Une grande mobilisation a permis d'informer les décideurs publics nationaux et de retarder le projet jusqu'ici.

La mobilisation des architectes, des urbanistes, des enseignants en architecture, des associations nationales et locales d'architecture, de défense du patrimoine et de l'environnement (DoCoMoMo France et International, Sites et Monuments, la Fédération Patrimoine Environnement, France Nature Environnement, Environnement 92, l'Association Châtenay Patrimoine Environnement), des habitants et de leurs soutiens organisés en association (Association Sauvons la Butte Rouge) **ne faiblit pas depuis trois ans.**

La mobilisation de la presse et des médias, sensibilisés aux enjeux culturels, sociaux et environnementaux est également très forte depuis le même temps (en pièce jointe les quatre derniers articles dans *Le Monde*, *Les Echos*, *Le Moniteur* et *Libération* en juin 2020).

Nous sommes convaincus que la démolition d'une œuvre faisant l'objet d'enseignement dans les

écoles d'architecture du monde entier, décrite dans de nombreux ouvrages, œuvre dont la notoriété croîtra encore avec le temps, ne manquerait pas de rester dans les mémoires et d'être sévèrement jugée par l'Histoire, à l'instar d'autres démolitions d'œuvres majeures, comme celle des pavillons Baltard, surtout lorsque celle-ci intervient après trois ans de mobilisation continue de la part des défenseurs de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

L'avenir de la cité-jardin est désormais entre vos mains, Madame la Ministre, car seul son classement en Site patrimonial remarquable par décision de la ministre chargée de la culture permettrait d'éviter la démolition. Les avis favorables des services de l'Etat requis dans le cadre du permis étant sur le point d'être remis, il est urgent d'intervenir.

Confiants dans votre fermeté et votre indépendance d'esprit, qui dans le passé vous ont poussée à prendre des positions courageuses, convaincus de votre amour sincère de la culture et de sa force émancipatrice, nous sommes certains que vous prendrez rapidement position en ce sens.

De notre côté, nous nous engageons à répondre présents pour contribuer à faire connaître ce patrimoine, à en faire une source de fierté pour les habitants de ce quartier populaire, en faire un vecteur de développement culturel et touristique et de rayonnement. Le président de la République dont vous avez rappelés les mots lors de votre discours d'installation a déclaré : « *Un nouveau chemin doit être dessiné. Ensemble, nous traçons les contours de ce nouveau chemin qui sera centré sur la reconstruction économique, sociale, environnementale et culturelle de notre pays.* » La protection, la rénovation et la valorisation de la cité-jardin de la Butte-Rouge s'inscrit pleinement dans ce chemin. A l'inverse, sa démolition serait à la fois destruction économique, sociale, environnementale et culturelle.

Nous tenant à votre disposition, nous vous prions de bien vouloir agréer, madame la Ministre, l'expression de nos très respectueuses salutations.

Châtenay Patrimoine Environnement, Martine de SAINTILAN



Sauvons la Butte Rouge, Geneviève COLOMER



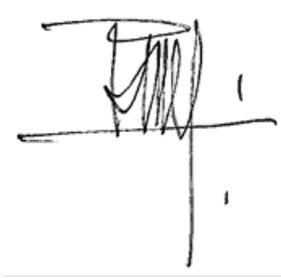
Environnement 92, Irène NENNER



France Nature Environnement IDF, Muriel MARTIN-DUPRAY et Luc BLANCHARD



DoCoMoMo France, Richard KLEIN



Sites & Monuments, Julien LACAZE

Patrimoine-Environnement, Benoit de SAGAZAN

Vieilles Maisons Françaises, Philippe TOUSSAINT

Jean-Louis COHEN, architecte, historien, professeur à l'Université de New York; professeur invité à l'Université de Princeton et au Collège de France.

Attachés : Revue de presse

n°1 Appel des architectes et urbanistes du 6 avril 2019

n°2 Article de *Libération*, 29 juin 2020

n°3 Article du *Monde*, 4 juin 2020 n°4

Article du *Moniteur*, 3 juin 2020 n°5

Article des *Echos*, 26 juin 2020